

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-321

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par **CISE TP** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint Jean pour la création d'un **branchement AEP au 75 rue Saint Jean**,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du lundi 28 avril au mercredi 30 avril 2025**,
CONSIDERANT que cette opération sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit **du lundi 28 avril au mercredi 30 avril 2025 de 09h00 à 18h00** :

- *Rue Saint Jean sur les emplacements de stationnement situés entre la boulangerie et l'angle de la rue de la Cave au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CISE TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.